



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE  
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE  
SECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES  
DAGE - BPUP - SIC - LL - 2012 - 285

### INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### ----- **SOCIETE STYROLUTION FRANCE à WINGLES** -----

#### **ARRETE PORTANT COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE CLASSE A.S** -----

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le code de l'environnement ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site (C.S.S) ;

**VU** le décret du 26 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ROBIN en qualité de Préfet du Pas de Calais (hors classe) ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 5 août 2009 portant composition des membres du Comité Local d'Information et de Concertation (C.L.I.C) de la société INEOS NOVA située Rue Duplat sur la commune de WINGLES (62410) ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2012 portant création de la Commission de Suivi de Site (C.S.S) de la société STYROLUTION FRANCE située Rue Duplat sur la commune de WINGLES (62410) ;

**VU** le courrier du Conseil Général du Pas de Calais en date du 31 juillet 2012 ;

**VU** la délibération du conseil municipal de la commune de WINGLES en date du 20 juin 2012 ;

**VU** la délibération du conseil municipal de la commune de VENDIN LE VIEIL en date du 12 juin 2012 ;

**VU** la délibération du conseil municipal de la commune de MEURCHIN en date du 5 juillet 2012 ;

**VU** le courriel de M. le Président de l'Association de Chlorophylle Environnement en date du 18 septembre 2012 ;

**VU** le courrier de Mme la Présidente de la Fédération Régionale Nord Nature Environnement en date du 24 juin 2012 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres de la Commission de Suivi de Site (C.S.S) de la Société STYROLUTION FRANCE, sur la commune de WINGLES ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012-10-10 du 5 mars 2012 modifié portant délégation de signature ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

## **ARRETE :**

### **ARTICLE 1 :**

La Commission de Suivi de Site (C.S.S), chargée de suivre l'activité de l'unité de fabrication de polystyrènes, exploitée par la Société STYROLUTION FRANCE, située Rue Duplat sur la commune de WINGLES, est composée comme suit :

#### **Collège des Administrations de l'Etat :**

- Le Préfet du Pas de Calais ;
- Le Sous Préfet de Lens ;
- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant ;
- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant ;
- Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais ou son représentant ;
- la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ;
- Le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles.

#### **Collège des Exploitants:**

- M. Philippe BRES, Directeur du site STYROLUTION FRANCE ;
- M. Daniel BECUE, Responsable Environnement ;
- M. Victor AGBOLO, Responsable de l'Hygiène, de la Sécurité et de l'Environnement.

Collège des Collectivités Territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale:

- M. Didier HIEL, Représentant du Conseil Général du Pas de Calais ;
- Mme Maryse LOUP, Représentante de la Communauté d'Agglomération de LENS – LIEVIN ;
- M. Gérard DASSONVALLE, Maire de la commune de WINGLES ;
- M. Czeslaw WYCHOWSKI, Représentant de la commune de MEURCHIN ;
- M. Bernard BOUSCH, Adjoint au Maire de la commune de VENDIN LE VIEIL.

Collège des Riverains et des Associations :

- Mme. Blanche CASTELAIN, Vice Présidente de la Fédération Nord Nature Environnement ;
- M. Pierre-Alain SOMON, Membre de l'Association Chlorophylle Environnement ;
- M. Daniel DEBREU, Riverain,1, Rond-Point de la Verrerie, 62410 WINGLES ;
- M. Benoît GIGLIOTTI, Riverain,14, rue Beethoven 62880 VENDIN LE VIEIL ;

Collège des Salariés :

- M. Michel GOUDSMETT, Secrétaire du Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (C.H.S.C.T) ;
- M. Pascal BRIGE, Membre du C.H.S.C.T ;
- Mme Valérie STECULORUM, Membre du Comité d'Entreprise.

**ARTICLE 2 : DUREE DE MANDAT**

Ces membres sont nommés pour une durée **de 5 ans**.

Tout membre de la commission qui perd la qualité au titre de laquelle il a été nommé est réputé démissionnaire. Lorsqu'un membre de la commission doit être remplacé avant l'échéance normale de son mandat, son successeur est nommé pour la période restant à courir.

**ARTICLE 3 :**

L'arrêté préfectoral du 5 août 2009 portant composition des membres du Comité Local d'Information et de Concertation (C.L.I.C) de la société INEOS NOVA est abrogé.

**ARTICLE 4 : DELAI ET VOIE DE RECOURS**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la date de la publication du présent arrêté.

## **ARTICLE 5 : PUBLICITE**

Une copie du présent arrêté est déposée à la Sous Préfecture de LENS et à la mairie de WINGLES et peut y être consultée.

Cet arrêté sera affiché, pendant une durée d'un mois, à la mairie de WINGLES qui dressera procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité. Il sera également publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Une copie sera adressée à l'exploitant et aux membres de cette commission.

## **ARTICLE 6 : EXECUTION**

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Sous Préfet de LENS et le Maire de WINGLES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



ARRAS, le 24 OCT. 2012  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général,  
Jacques WITKOWSKI